

2009/1737 - Transfert au Grand Lyon de la compétence "Haltes fluviales" (Direction des Assemblées) (BMO du 07/09/2009, p. 1566)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de transférer au Grand Lyon la compétence « Haltes fluviales ». Le Grand Lyon assure la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Confluence. Il importe aussi de pouvoir lui donner la capacité de gérer cela dans le futur, comme cela a été le cas, par exemple, pour les Berges du Rhône, avec succès.

Je voudrais dire toute l'importance de ce dossier qui concerne la darse fluviale, les rives de la Saône et la Confluence. Je souhaite également saluer l'excellent travail de notre Collègue du Grand Lyon, Roland Bernard, qui est Vice-Président chargé des aménagements et de l'usage de nos fleuves ; il déploie son énergie à mettre en place une expérimentation de navette fluviale, en gestion privée, qui irait de la Gare de Saint-Paul à la Confluence et qui mettrait dans notre ville un nouveau mode de transport et de tourisme de qualité.

Je pense qu'au total le Grand Lyon, dans cette opération Confluence et au niveau des fleuves, investit de façon tout à fait importante et utile pour l'intérêt de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)